

MAIRIE de LE PRADET  
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du Conseil Municipal  
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 10 DECEMBRE 2018

| NOMBRE DE MEMBRES                    |             |   |
|--------------------------------------|-------------|---|
| Afférents<br>au Conseil<br>Municipal | En exercice | Qui ont pris<br>part à la<br>délibération |
| 33                                   | 33          | 31  |

N° 18-DCM-DGS-068

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT & LE 10 DECEMBRE à quatorze heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 décembre 2018

**OBJET DE LA DELIBERATION : RECENSEMENT DE LA POPULATION 2019  
CREATION D'EMPLOIS D'AGENTS RECENSEURS ET FIXATION DE LEUR  
REMUNERATION**

**PRESENTS** : Mmes et MM. Hervé STASSINOS - Valérie RIALLAND - Josiane SICCARDI - Pascal CAMPENS – Cécile GOMEZ – Jean-François PLANES – Bérénice BONNAL – Jean-Michel PEYRATOUT - Paul MOUROT - Denis CHAMBI - Viviane TIAR – Jean-Claude VEGA - Bénédicte LEMOIGNE – Daniel VESSEREAU – Daniel DUVOUX – Agnès BIASUTTO - Valérie AUBRY – Jean-Marc ILLICH - Nicole ROUX – Lionel RIQUELME - Frédéric FIORE - Jennifer DELI - Yves PARENT – Olivier DURAND - François MEURIER

**POUVOIRS** : Patrick ROUAS à Jean-François PLANES - Nicole VACCA à Jennifer DELI – Christian GARNIER à Hervé STASSINOS - Magali VINCENT à Cécile GOMEZ - Dominique ROLLAND à Valérie RIALLAND - Emmanuelle NIGRELLI à Frédéric FIORE

**ABSENTS** : Céline PRATI-AIGUIER - Stéphane BELTRA

**SECRETAIRE de SEANCE** : Valérie AUBRY

=====  
**Monsieur Pascal CAMPENS donne lecture de l'exposé suivant :**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale

**VU** la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V

VU le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population

VU le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population

VU le décret n° 88-145 modifié du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement de la population dont l'enquête se déroulera du 17 janvier au 23 février 2019,

**CONSIDERANT** que la rémunération des agents recenseurs sera couverte en partie par la dotation de l'INSEE qui s'élève à 2124 euros pour l'année 2019,

**CONSIDERANT** qu'il appartient également à la commune de fixer la rémunération des agents recenseurs,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- la création de 4 emplois d'agents recenseurs qui effectueront la collecte des informations pour la période allant du 17 janvier au 23 février 2019.
- de fixer la rémunération des agents recenseurs sur la base d'une rémunération forfaitaire d'un montant de 800 euros par agent, étant précisé que ce tarif ne comprend pas les charges sociales qui restent à la charge de la Commune.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'adopter le tarif de rémunération des agents recenseurs et à les mettre en vigueur aux dates d'effet prévues.
- d'autoriser Monsieur le maire à nommer par arrêté les agents recenseurs aux conditions susvisées.

Les crédits nécessaires à la rémunération des agents et aux charges sociales seront inscrits au budget primitif de l'exercice 2019.

**L'exposé mis aux voix est adopté à la MAJORITE**

30 voix POUR

1 ABSENTION (François MEURIER)

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures.

Signé : Le Maire, Hervé STASSINOS

